Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20261116-26_11_13-DE

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE**

ARRONDISSEMENT
de RENNES
---
CANTON
de BRUZ
---
COMMUNE
de BRUZ

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 16 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi seize novembre, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni Halle Pagnol, sous la présidence de Monsieur Jean-René HOUSSIN, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le 9 novembre deux mille vingt-six, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| | |
|---|---|
| **PRESENTS** | Jean-René HOUSSIN, Sylvie BRIEND, Jean-Patrick DESGUERETS, Emilie VITTER, André LE TULZO, Sylvie LERUSSARD, Gilles Daniel, Laure-Anne DARON, Philippe PAGÈS, Françoise LOTTON, Patrick ROULLÉ, Béatrix HUBERT, Philippe DOHOLLOU, Huguette DALLEMAGNE, Jérôme DE GAYARDON, Lydie ANDRIN, Yves DE MONTZEY, Marie DEMARET, Fabrice JAN, Nathalie LEMOSQUET, Stéphane ROBERT, Catherine HENNINOT, Carol LEOST, Perrine DELVILLE, Thomas DE LA RIVIÈRE, Vincent BENJAMIN, Marie-Pierre DURAND, Marion DIAZ, Jean-Baptiste CHEVÉ, Gaëlle PIERRE, Marion CHEVALIER et Sylvain COLLONGE |
| **ABSENTS EXCUSES** | Bruno DELAUNAY (pouvoir G. PIERRE) |

Monsieur Vincent BENJAMIN est désigné conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

### 26_11_13. TRANSITION ECOLOGIQUE_CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT AVEC LA LPO BRETAGNE

La Ville de Bruz a structuré, pour la période 2024-2026, un partenariat avec l'association LPO Bretagne (Ligue pour la Protection des Oiseaux) autour d'actions de sensibilisation à la biodiversité et de prise en compte des espèces du bâti dans les projets d'aménagement. Ce partenariat a permis la réalisation de sorties nature, de stands, d'inventaires participatifs, ainsi que la pose de nichoirs et de diagnostics.

Pour la période 2027-2029, la Ville de Bruz souhaite renouveler ce partenariat avec la LPO en renforçant l'ingénierie et la formation. Ces actions s'articuleront en complémentarité avec l'Atlas de Biodiversité Intercommunal (ABI), dont le lancement est conditionné à la validation des financements fin 2026.

Ce nouveau partenariat sera structuré autour de 2 axes principaux :

1. La mobilisation de publics ciblés :
   Actions : appel à projet pour fourniture de nichoir à chouette aux habitants, conférences.

2. L'accompagnement technique de la commune :
   Actions : formation, conseils, étude bâtimentaire

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20261116-26_11_13-DE

Le budget global alloué à cette Convention Pluriannuelle d'Objectifs s'élève à **8 625 €** sur trois ans.

Par ailleurs, la Ville de Bruz mène déjà des projets avec la LPO Bretagne via d'autres dispositifs, tels que les Refuges LPO et la programmation de sorties nature.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer la convention annexée à la présente délibération et tous les documents nécessaires.
- **Autorise** le versement de la subvention de 2 025 euros à la LPO Bretagne pour l'année 2027, selon les modalités inscrites dans la convention.

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
Jean-René HOUSSIN, Maire de BRUZ

Délibération publiée le : 17/11 /2026

Délibération transmise le : 17/11/2026




*En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet https://www.telerecours.fr*